

# déi Lénk

Marc Baum  
Député

Luxembourg, le 20 février 2026

**Concerne :** Question parlementaire relative aux aides d'État octroyées au groupe ArcelorMittal.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

La législation de l'Union européenne permet aux États membres d'octroyer certains types d'aides d'État aux entreprises. Ces aides doivent être notifiées à la Commission européenne, qui les publie sur un site internet dédié.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Économie :

1. La liste des aides d'Etat accordées au groupe ArcelorMittal, ou à toute entité appartenant à ce groupe, depuis 2019, telle que publiée par la Commission européenne, est-elle complète et exacte ? Dans la négative, Monsieur le Ministre peut-il me fournir les détails relatifs aux aides publiques qui ne figurent pas dans cette liste ?
2. Monsieur le Ministre peut-il indiquer l'ensemble des aides d'État accordées au groupe ArcelorMittal, ou à toute entité appartenant à ce groupe, par le Ministère de l'Économie avant 2019, et ce depuis la conclusion de l'accord « LUX 2006 » ? Monsieur le Monsieur peut-il également préciser, pour chacune de ces aides, les montants accordés ainsi que les bases légales sur lesquelles elles reposent ?
3. Des demandes d'aides d'État introduites par le groupe ArcelorMittal ou par une entité appartenant à ce groupe sont-elles encore en cours de traitement ? Dans l'affirmative, pouvez-vous m'informer des montants des différentes demandes ainsi que des références aux législations sur lesquelles elles reposent ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.



Marc Baum  
Député